



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAMATAN
DÉPARTEMENT DU GERS

PV n° 04-2015

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 MARS 2015**

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le vingt six du mois de mars deux mille quinze, à vingt et une heures, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Maire de SAMATAN.

Date de convocation du conseil : 20/03/2015

Date d'affichage du compte rendu : 02/04/2015

*Conseillers municipaux : 19
Conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19*

***Présents :**

Mesdames : BISOGNANI. BENEDET. DAIGNAN. DUPIRE. GIMENEZ. GINTRAND BOUSQUET. JANEL. ROUDIE.
Messieurs: BESSAT. BONNEIL .DARNAUD. DUVAL. FACCA. LAFFONTAN. LEFEBVRE. LONG. MASSIOT. VILLEMUR.

***Absents/excusés ayant donné procuration:**

M VILLATE donne pouvoir à M BONNEIL pour émettre tout vote et signer tout document.

***Absents/excusés n'ayant pas donné procuration:**

Néant

M Alexandre DUVAL est élu secrétaire de séance

RAPPEL ORDRE DU JOUR

I/ Affaires générales

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 16/03/2015
- 2/ Demandes de subventions projet d'aménagements de la voirie au quartier Soulès
- 3/ Choix attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour l'« accessibilité de la poste »
- 4/ Avenant au marché de réfection du réseau pluvial du quartier de la Rente
- 5/ Signature convention pour l'« accro bonds » à la base de loisirs

II/ Affaires budgétaires

- 6/ Affectation du résultat
- 7/ Vote des taux des taxes locales
- 8/ Vote du budget primitif 2015
- 9/ Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 21h00

I/ AFFAIRES GENERALES

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16/03/2015

Le conseil municipal approuve le procès verbal à l'unanimité.

Détail du vote

Votants 19	Pour 19	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

2/ DEMANDES DE SUBVENTIONS PROJET D'AMENAGEMENTS DE LA VOIRIE AU QUARTIER SOULES

Monsieur le Maire explique que des pourparlers sont en cours avec les riverains concernés et qu'il est trop tôt pour pouvoir se prononcer sur ce dossier. Ce point est ajourné. Le conseil municipal prend acte.

3/ CHOIX ATTRIBUTAIRE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'« ACCESSIBILITE DE LA POSTE »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation a été faite pour la maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la poste en 2015. 2 candidats ont présenté une offre. Les critères de notation étaient le prix pour 45% et la valeur technique pour 55%. Après analyse des offres, la commission propose de retenir la proposition de la SCP Jean Perez Saint Supery, offre économiquement la plus avantageuse.

Après avoir entendu ces explications, l'assemblée décide, à l'unanimité :

- de retenir la SCP Jean Perez Saint Supery pour un montant de 7 370€ HT, qui a reçu la meilleure note après pondération des critères.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'attributaire désigné.

Détail du vote

Votants 19	Pour 19	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

4/ AVENANT AU MARCHE DE REFECTION DU RESEAU PLUVIAL DU QUARTIER DE LA RENTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant relatif au marché de réfection du réseau hydraulique du quartier de la Rente. Monsieur Bessat signale que ces travaux ont eu lieu sur demande du conseil général (gestionnaire de la voie).

Considérant que ces travaux ne bouleversent pas l'économie du marché initial, Monsieur le Maire propose d'accepter ce projet d'avenant afin que ces travaux indispensables puissent être réalisés.

Monsieur le Maire expose l'avenant proposé. Il consiste en la réalisation de travaux supplémentaires imposés par le Conseil Général.

Montant du marché initial : 25 021.70 € HT
 Montant de l'avenant n°1 : 3 364.00 € HT
 Nouveau montant du marché : 28 385.70 € HT

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des ces informations, à l'unanimité:

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant
- accepte de prévoir au budget 2015 les crédits correspondants

Détail du vote

Votants 19	Pour 19	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

5/ SIGNATURE CONVENTION POUR L'« ACCRO BONDS » A LA BASE DE LOISIRS

Monsieur Laffontan présente au Conseil Municipal le projet de convention qui a pour objet la mise à disposition temporaire d'une partie de la parcelle cadastrée BD 533, appartenant au domaine public communal et située à la base de loisirs à proximité de l'espace forme.

Cet emplacement de 1000 m² sera mis à disposition au profit de Monsieur Patrice PEREZ qui installera un "mini parc de loisir de plein air" en vue d'exercer son activité d'accrobranches, trampoline élastique, slackline, stand-up-paddle et snaking (boissons, glaces, crêpes).

Cette mise à disposition aura lieu contre un loyer annuel de 1000€ et dans les conditions fixées par la convention présentée en conseil (payable en deux fois, la première avant la saison et la seconde après).

Madame Bousquet interroge sur le raccordement à l'eau potable de cette structure qui propose du snacking et sur les modalités de résiliation. Monsieur Laffontan précise que le raccordement au réseau d'eau n'a pas été demandé par Monsieur Perez et que les modalités de résiliation de ce type de convention sur le domaine public sont assez large. Monsieur Bonneil trouve que cette structure n'est pas esthétique. Monsieur Facca demande si un défalqueur sera prévu pour connaître précisément les dépenses d'électricité de prestataire. Monsieur Laffontan lui confirme que ce sera le cas. Monsieur Facca demande si Monsieur Suderie et Vacanciel sont au courant. Monsieur Laffontan rajoute que cette initiative est accueillie très favorablement par vacanciel. Madame Bousquet demande si des tarifs préférentiels seront appliqués par Monsieur Perez. Monsieur Laffontan explique que cela a été négocié pour que les partenaires associatifs locaux, les écoles et la mairie puissent bénéficier de tarifs attractifs.

Le conseil municipal après avoir entendu ces explications, accepte à la majorité cette mise à disposition, dans les conditions fixées par la convention.

Détail du vote

Votants 19	Pour 16	Contre 3	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur FACCA, Madame BOUSQUET et Monsieur BONNEIL votent contre.

III/ AFFAIRES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire remercie tous les élus qui ont travaillé sur l'élaboration du budget 2015 et félicite le travail des commissions.

6/ AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement en 2014 de :	+ 162 747.62 €
-un excédent reporté de :	+ 311 725.60 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 474 473.22 €
-un excédent d'investissement en 2014 de :	+ 190 460.64 €
-un déficit d'investissement reporté de :	- 368 334.74 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de	- 177 874.10 €
-un solde des restes à réaliser de :	+ 88 000.00 €
Soit un besoin de financement de	- 89 874.10€

➤ Après avoir pris connaissance des explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 :	+ 474 473.22 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	+ 89 874.10 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	+ 384 599.12 €
EXCEDENT :	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT :	-177 874.10 €

Détail du vote

Votants 19	Pour 19	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

7/ VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2015, le maire présente les éléments qui figurent sur l'état 1259 des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant. Le maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2015.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien des taux de 2014**

Taxes	Taux 2014 (de référence)	Taux 2015
Habitation	16.78 %	16.78 %
Foncier bâti	20.99 %	20.99 %
Foncier non bâti	55.70 %	55.70 %
Cotisation Foncière Entreprises	14.95 %	14.95 %

Détail du vote

Votants 19	Pour 19	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur le Maire évoque également les exonérations possibles en matière fiscale. Deux exonérations ont été sollicitées par de nombreux administrés. Il s'agit notamment de l'exonération de 2 ans de taxe foncière pour les nouvelles constructions. Cette exonération est de droit et a été supprimée en 2001 par le conseil municipal. La commune de Samatan fait partie des très rares communes du département à avoir supprimé cette exonération. Monsieur le Maire explique que cette exception samatanaise est dommageable pour les jeunes ménages qui viennent de construire et ont déjà beaucoup de charges. Toutefois la perte évaluée en moyenne pour la commune est de 600€ par an et par nouveau logement. Monsieur Laffontan explique que ce manque à gagner pour la commune est important surtout dans un contexte de réduction des marges de manœuvres financières communales. D'autre part, il est difficile de calculer précisément ce manque à gagner dans un contexte de crise où le nombre de nouvelle construction est réduit et avec un PLU vieillissant qui ne permet à ce jour plus beaucoup de nouvelles constructions (c'est pourquoi la révision est en cours). Monsieur Facca précise que cette réponse dépend de la politique municipale en matière de développement démographique de la commune, que ce débat devra avoir lieu. Monsieur Lefebvre explique que la démographie impacte également le maintien des classes dans nos écoles et qu'il est nécessaire de ne pas perdre de vue cette idée.

Monsieur le Maire précise qu'il est également possible de voter une taxe exonérant de taxe d'habitation les gîtes. Cela concerne à la fois la politique fiscale communal et la politique en matière de tourisme.

Ces deux questions devront être votées au plus tard en octobre pour une application éventuelle en 2016. Monsieur le Maire propose donc d'ajourner ce point.

8/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire présente les détails du budget 2015 par chapitre et articles. Le document servant de support à la présentation est annexé à la présente.

INVESTISSEMENT 2015

en bleu les écritures d'ordre
 en noir les écritures réelles

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Désignation	Réalisé 2014	BP 2015
16	Emprunts et dettes assimilés (capital à rembourser)	226 670,04 €	231 000 €
20	Etudes	3 720,00 €	19 000 €
21	Petits travaux	613 186,47 €	318 780 €
23	Gros travaux (opérations)	77 852,18 €	349 300 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections(trx en régie)	49 347,27 €	50 000 €
OO1	Solde d'exécution de la section investissement (report)	- €	177 875 €
	TOTAL DEPENSES	970 775,96 €	1 145 955 €

Recettes d'investissement			
Chapitre	Désignation	Réalisé 2014	BP 2015
10	FCTVA, TA, excédent fonctionnement capitalisé	279 402,71 €	182 175 €
13	Subventions d'investissement (aides pour réalisation projets)	420 311,69 €	165 200 €
16	Emprunts encaissés	300 000,00 €	263 716 €
O24	Produits de cessions (vente terrains)	- €	20 000 €
O21	Virement de la section fonctionnement	- €	430 577 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 522,20 €	84 287 €
	TOTAL RECETTES	1 161 236,60 €	1 145 955 €

FONCTIONNEMENT 2015

en bleu les écritures d'ordre
 en noir les écritures réelles

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Désignation	Réalisé 2014	BP 2015
11	Charges à caractère général	633 909,05 €	637 000 €
12	Charges de personnel	1 004 422,75 €	1 055 600 €
14	Atténuations de produits fiscaux (FNGIR)	60 141,00 €	61 000 €
65	Participations (indemnités, sdis, gcsms, syndicats, asso)	424 027,64 €	416 523 €
66	Charges financières (intérêts emprunts...)	111 391,79 €	106 000 €
67	Charges exceptionnelles (péril, remb taxes urba)	492,16 €	26 000 €
O22	Dépenses imprévues (DM déduites/35000€ prévus au BP)	- €	31 000 €
O23	Virement à la section investissement	- €	430 577 €
O42	Opérations d'ordre	161 522,20 €	84 300 €
	TOTAL DEPENSES	2 395 906,59 €	2 848 000 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Désignation	Réalisé 2014	BP 2015
13	Atténuations de charges (avoirs, remboursements pers.)	11 049,70 €	17 000 €
70	Recettes médiathèque, concessions, RODP	25 590,00 €	46 600 €
73	Impôts locaux, taxes, droits de place et stationnement	1 042 437,97 €	1 037 100 €
74	Dotations de l'Etat et des collectivités partenaires	992 924,10 €	936 600 €
75	Loyers et locations matériel, salles	351 646,73 €	364 000 €
76	Produits financiers (parts sociales CA)	54,29 €	100 €
77	Produits exceptionnels (vente terrains, matériel, remb sinistres)	85 604,15 €	12 000 €
42	Opérations d'ordre (travaux en régie)	49 347,27 €	50 000 €
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	- €	384 600 €
	TOTAL RECETTES	2 558 654,21 €	2 848 000 €

Monsieur le Maire propose d'ouvrir le débat concernant les subventions aux associations. Il rappelle que l'effort financier de la commune de Samatan est plus de deux fois supérieur à la moyenne des communes du département. Et que même s'il est indéniable que le dynamisme associatif fait la force de Samatan, une saine gestion financière, dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat, impose la maîtrise de ce budget. Monsieur le Maire rappelle également qu'une charte des associations a été mise en place depuis 2015, afin de passer d'une logique de mécénat à une logique de partenariat avec les associations, visant à responsabiliser tous les acteurs. Les dossiers de subventions ont été harmonisés et l'examen de ces dossiers a été fait en respectant les principes d'égalité de traitement pour les associations du même type (événementiel, sportif, devoir de mémoire, écoles...), de transparence et de collégialité. L'objectif poursuivi est la réduction de 5% du budget global des subventions aux associations. Ces dossiers ont été examinés par les commissions correspondantes, qui ont fixé des critères d'examen précis et pondérés. Le travail des différentes commissions a été centralisé et repris par la commission finances qui présente ce soir les propositions d'attribution de subvention.

Monsieur le Maire redemande aux élus de lui faire part d'éventuels conflits d'intérêts entre leur position de conseiller et de membre d'association. Il demande aux élus impliqués dans une association de ne pas prendre part au débat ni au vote la concernant.

Madame Bousquet interroge sur le critère « rayonnement de l'association » qui est subjectif. Monsieur Facca demande si le risque n'est pas le clientélisme. Monsieur Lefebvre explique que d'une part ce critère représente peu de poids dans l'examen des dossiers et que dans le domaine associatif une analyse strictement objective ne rend pas compte de la réalité des actions. Il y a des éléments qui sont difficilement quantifiables. D'autre part le travail des commissions est une base, qui est certainement à améliorer pour les prochaines années, mais qui a le mérite d'être lisible, quantifiable, transparente et équitable entre les différentes associations. Monsieur Facca met en garde concernant le critère financier (réserve de trésorerie) qui pénalise les associations qui ont des salariés. Monsieur Bonneil ajoute que le fait d'avoir des réserves financières est parfois aussi le signe d'une bonne gestion associative. Monsieur Lefebvre souligne le travail des commissions qui ont investi beaucoup de temps et d'énergie sur ce dossier et explique que tous les critères sont critiquables et qu'ils sont voués à s'améliorer mais ce travail permet d'examiner les associations « similaires » avec une méthode uniforme et donc de pouvoir adapter la politique municipale d'aide aux associations à la réalité du terrain. C'est moins injuste qu'une baisse arithmétique de 5% à chaque association. Monsieur le Maire expose les montants des subventions proposées pour l'année 2015. Monsieur Lefebvre explique que certaines associations ont fait le choix cette année de ne pas demander de subvention à la mairie, contrairement aux autres années, c'est le cas du foyer rural, de Sav'en rires, de l'amicale des employés (mise en sommeil), et du Salon des Antiquaires qui change de formule (l'association locale ne prendrait plus en charge la partie commerciale du salon, qu'un entrepreneur privé reprendrait) et qui par conséquent possède une trésorerie suffisante pour permettre au Salon 2015 d'avoir lieu.

Subventions ordinaires

Associations sportives

Nom du demandeur	Subv 2015
Archers	220 €
Boule Samatanaise	345 €
Chasse de la Save	304 €
Hand ball	4 019 €
Lombez samatan Judo	879 €
Pêche pisciculture	265 €
Pétanque Samatanaise	351 €
Roue libre Samatanaise	350 €
Rugby Lombez Samatan Club	24 368 €
Tennis Club	6 860 €
Hockey Club de la Save	200 €
Total	38 161 €

Associations / vie municipale-culture

Nom du demandeur	Subv 2015
Chorale du Saves	150 €
Comité des fêtes	16 000 €
Harmonie de la Save	8 200 €
Le Grain à moudre	10 000 €
Office du tourisme	24 000 €
Association des commerçants (marché Noel)	4 750 €
Association pour le cinéma	5 000 €
Amis des orgues Lombez et Samatan	750 €
Comité de jumelage Samatan Ramatuelle	3 300 €
Savès en Gasconha	300 €
Total	72 450 €

Associations / manifestations

Nom du demandeur	Subv 2015
ADAMA 32 (samafrica)	9 975 €
Gasconh'à table	7 125 €
Samatan agri expo	5 200 €
scènes en vie	7 000 €
Total	29 300 €

Associations caritatives, humanitaires ou d' aide à la personne

Nom du demandeur	Subv 2015
Secours catholique	350 €
Croix rouge Lombez Samatan	380 €
Protection civile Section secouristes	270 €
Restaurants du cœur de Lombez Samatan	90 €
Amicale des donneurs de sang	100 €
Total	1 190 €

Amicales

Nom du demandeur	Subv 2015
Amicale des sapeurs pompiers	1 400 €
Total	1 400 €

Associations / devoir de mémoire

Nom du demandeur	Subv 2015
Déportés et résistants (M.Dartigues/Lasserre)	100 €
Anciens combattants et victimes de guerre	200 €
FNACA Lombez Samatan	100 €
Total	400 €

Associations / écoles

Nom du demandeur	Subv 2015
Association sportive du collège	100 €
FCPE école Yves Chaze	95 €
FSE collège	100 €
Total	295 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Grain à moudre

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de subvention exceptionnelle de l'association « grain à moudre » pour le fonctionnement de l'association et notamment les charges de personnel en 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide à l'unanimité:

- d'attribuer à l'association « grain à moudre » la somme de 27 600 € de subvention exceptionnelle, imputés à l'article 65 74 du budget communal 2015.

Cette subvention, d'un montant supérieur à 23 000€ fait l'objet d'une convention spécifique.

Association vivre toujours

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de subvention exceptionnelle de l'association « vivre toujours » pour le fonctionnement de l'association et notamment les projets de « clowns de soins » et d'organisation de festivités à l'occasion du carnaval pour les résidents du centre hospitalier intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide à l'unanimité:

- d'attribuer à l'association « vivre toujours » la somme de 500 € de subvention exceptionnelle, imputés à l'article 65 74 du budget communal 2015.

SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DONT LA SUBVENTION EST SUPERIEURE A 23 000€

Monsieur le Maire précise que les subventions de plus de 23 000€ devront faire l'objet d'une convention spécifique entre l'association concernée et la mairie. C'est le cas du LSC, de l'office du tourisme et du grain à moudre.

Détail du vote

Votants 19	Pour 16	Contre 0	Abstention 3	DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Les élus suivant s'abstiennent pour les votes concernant les subventions aux associations : M Facca, M Bonneil, Mme Bousquet. Les élus membres d'une association s'abstiennent aux débats et aux votes la concernant.

9/ QUESTIONS DIVERSES

Echanges avec l'Espagne

Mme Bousquet explique que 60 élèves espagnols viennent le 21 mai 2015 et seront accueillis chez leurs correspondants locaux. Une réception officielle aura lieu. Monsieur Lefebvre confirme que la réception sera offerte par la mairie, et invite les conseillers municipaux à se mobiliser pour cette action. Monsieur le maire explique qu'il serait intéressant de tendre vers un jumelage. Ce dernier ne ferait pas concurrence avec celui de Ramatuelle ,car le public et la démarche sont différentes. Ce rapprochement est très positif pour les samatanais.

Nouveau logo

Madame Bisognani expose le nouveau logo de la commune et explique le travail réalisé par le prestataire « Micromu » pour crée cette nouvelle identité visuelle. Elle précise que ce logo s'accompagne d'une charte graphique.

Bureaux de vote

Les horaires sont confirmées, les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. Monsieur Lefebvre rappelle que le changement d'heure aura lieu la veille.

Commission culture

La commission culture qui était prévue la semaine dernière a été annulée en raison d'un problème de planning. Mme Bousquet remercie Mme Roudié de l'avoir conviée à cette réunion, néanmoins elle s'étonne que le grain à moudre n'ait pas été invité, elle déplore que le dialogue ait été rompu et suggère de le rétablir. Monsieur le maire explique que le travail de la commission doit avoir lieu en deux étapes, elle doit d'abord se réunir et travailler sur la nouvelle organisation des relations mairie - grain à moudre, avant de recevoir l'association pour lui expliquer. Le travail interne de la commission doit précéder la rencontre avec l'association.

La séance est levée à 0h30

Liste des délibérations prises lors de la séance du 26 mars 2015

- 1/ Choix attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour l'« accessibilité de la poste »
- 2/ Avenant au marché de réfection du réseau pluvial du quartier de la Rente
- 3/ Signature convention pour l'« accro bonds » à la base de loisirs
- 4/ Affectation du résultat
- 5/ Vote des taux des taxes locales
- 6/convention avec l'OT pour le versement d'une subvention de plus de 23 000€
- 7/ convention avec le LSC pour le versement d'une subvention de plus de 23 000€
- 8/ convention avec le grain à moudre pour le versement d'une subvention de plus de 23 000€
- 9/ subvention exceptionnelle « grain à moudre »
- 10/ subvention exceptionnelle « vivre toujours »
- 11/reversement taxe de séjour à l'OT
- 12/ Vote du budget primitif 2015

H. LEFEBVRE	H. DUPIRE	JP. LAFFONTAN	J. ROUDIE
AI. BESSAT	M. Ch. BISOGNANI	A. DUVAL	N. GIMENEZ
P. LONG	C. DAIGNAN	D. VILLEMUR	A. BENEDET
F. DARNAUD	M. JANEL	V. MASSIOT	J. FACCA
JL BONNEL	D. VILLATE Donne pouvoir à M BONNEIL	C. GINTRAND BOUSQUET	